



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ECOLE

Année scolaire 2024/2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Avant-propos

Madame, Monsieur,

Vous venez d'accéder au dossier d'inscription pour votre ou vos enfant(s) à l'école et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez. Nous faisons partie du Groupe Scolaire Jean Cassaigne qui se compose d'une école, d'un collège et d'un lycée général et technologique et professionnel et de classes de BTS.

Ecole sous contrat avec l'Etat, nous nous conformons aux programmes de l'Education Nationale. Les cours ont lieu les lundis -mardis – jeudis et vendredis (semaine à quatre jours).

Au plaisir de cheminer ensemble vers la réussite de vos enfants, tout en partageant avec vous une même vision de l'éducation et de l'Espérance, je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements et/ou une communication sur les questions que vous pouvez vous poser.

Adeline ANDRAC, chef d'établissement

Organisation pédagogique

L'école se compose de 15 classes ordinaires, depuis la toute petite section de maternelle jusqu'au CM2, d'un dispositif ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) et d'un dispositif d'enseignement spécialisé appelé « classes d'adaptation » ou de remédiation pédagogique à destination des élèves éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Notre organisation (niveaux des classes, doubles-niveaux, affectation des enseignants) est revue chaque année. Elle est conditionnée en grande partie par nos effectifs qui se situent aux alentours de 390 élèves.

Blouses/ tenue école

Tous les enfants de l'école maternelle portent une blouse au logo de l'école. Les blouses sont commandées et réglées directement par les familles (site : hall de la blouse à BAYONNE 64 – halldelablouse@orange.fr. L'école les réceptionne et les remet aux enfants.

En Primaire, les élèves portent une tenue constituée d'un tee-shirt et d'un sweat-shirt bleu marine au logo de l'école également. Cette tenue est à commander sur le site de l'APEL.

Horaires

Les cours ont lieu de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45. Des activités pédagogiques complémentaires (A.P.C.) sont proposées à certains élèves avec l'accord des parents ; elles ont lieu sur l'intercours du midi. La garderie du matin (gratuite) est ouverte à partir de 7h30 et celle du soir (payante) à partir de 17 h par tranche d'1/2 h jusqu'à 18h30 (cf. fiche tarifs).

Calendrier

Le calendrier des vacances est décidé en conseil de direction sur proposition de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique. Il tente d'harmoniser au mieux les exigences de l'école du collège et du Lycée. Pour ces raisons il n'est pas exactement « calqué » sur celui de l'Académie.



Animation pastorale

- Une équipe est constituée dans l'établissement autour du Père Franck ABOUGNAN, de l'animatrice en Pastorale Tipahine DE CHAPTAL et du chef d'établissement.
- Notre établissement prépare et célèbre les temps forts de la vie chrétienne : Toussaint, Avent, Noël, Epiphanie, Pâques, Ascension et dispense une heure de culture chrétienne hebdomadaire dans les classes du primaire.
- Notre projet pastoral se nourrit chaque année d'actions à caractère solidaire (soutien à des associations caritatives), comme le bol de riz, le don de jouets au secours catholique, la réalisation de cartes de Noël, etc.
- La catéchèse se déroule à la paroisse (secrétariat :

FRAIS D'EXTERNAT ET DE DEMI-PENSION

Tarifs mensuels 2024- 2025

*** Contribution des familles (applicable pour tous les élèves)**

Le détail des tarifs est à consulter sur la feuille « *tarifs mensuels* ». La contribution des familles évolue à hauteur du quotient familial (revenue fiscal/nombre de parts). Pour déterminer votre contribution, il vous suffit de consulter votre avis d'imposition et de vous reporter à la grille ci-jointe « *tarifs mensuels* ».

Ils sont échelonnés sur 10 mois de septembre à juin (payables d'octobre à juillet) afin d'alléger les mensualités

ATTENTION : cette contribution comprend désormais une assurance « Individuelle-Accident » gratuite à l'année pour chaque élève, inutile donc d'en contracter une supplémentaire à titre personnel.

*** Les frais d'externat et de demi-pension sont payables en trois termes :**

- le 1er est facturé sur la base d'une période de 4 mois (de septembre à décembre)
- le 2ème sur la base d'une période de 3 mois (de janvier à mars)
- le 3ème sur la base d'une période de 3 mois (de avril à juin)

Les repas sont confiés à une société de restauration privée.

Tickets de repas occasionnels

Les externes qui voudraient déjeuner le midi, doivent soit acheter le ticket repas à l'accueil soit opter pour la facturation en fin de mois.

- Prix du ticket (en 2023-2024) :
 - 5,30 € pour les primaires
 - 5,00 € pour les maternelles



Modalités de paiement

Pour permettre à l'Établissement de faire face aux charges qui lui incombent et de respecter ses engagements, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les frais de scolarité sont payables en trois termes qui correspondent aux trois périodes. **En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire** sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement **d'une indemnité de résiliation correspondant au mois en cours.**
- Les **changements de "statut"** (exemple : passage du statut 4 jours au statut 2 jours de cantine par semaine) doivent être **demandés, à Mme la Directrice et au service comptable, quinze jours au moins avant le début de la nouvelle période (janvier et avril)** (Document disponible à la comptabilité de l'école).

En raison des impératifs comptables **aucun changement de statut ne pourra être accordé hors de ces périodes.**

- Les règlements peuvent s'effectuer par :
 - **règlement mensuel.** Il est alors obligatoire de procéder par prélèvement automatique ; pour cela vous devrez compléter les documents joints à la « fiche comptable »,
 - **chèque bancaire** ou postal, ils doivent être libellés à l'ordre de :
"OGEC NOTRE DAME DES TROIS RIVIERES"
(Organisme de Gestion du Groupe Scolaire Jean Cassaigne)

Pour éviter toute erreur d'imputation, **le numéro payeur (FA...) est à inscrire au dos du chèque.**

Acompte

Un chèque de 120 € est à joindre au dossier de pré-inscription. Cet acompte sera déduit de la facture de la 1^{ère} période.

Absences

- **Pour maladie :** le coût des repas sera déduit sur la facture au-delà de 5 jours d'absence de classe consécutifs. Les parents devront prévenir dès le premier jour et fournir un certificat médical à partir de 3 jours.
- **Pour exclusion, suite à une décision de l'établissement :** il ne sera fait aucune déduction sur les frais de scolarité et de cantine.

Recouvrement des créances

En cas de retard pour le règlement :

- 1 - rappel par courrier,
- 2 - 2^o rappel,
- 3 - mise en demeure,
- 4 - dépôt d'une requête.

Aides exceptionnelles

Pour permettre à toutes les familles de pouvoir fréquenter l'enseignement catholique, une commission est réunie par le président d'OGEC, dans le courant du 1^{er} trimestre, afin d'octroyer aux familles une aide exceptionnelle.



Frais annexes

Certains ouvrages sont la propriété des élèves (fichiers ou « livres-fichiers »). Ils seront portés sur la première facturation.

Une participation aux frais de « sortie exceptionnelle » ou de voyage scolaire pourra vous être réclamée en plus des frais réguliers. Notre équipe s'applique à mettre en œuvre des projets accessibles au plus grand nombre. Si malgré tout certaines familles rencontrent des difficultés, elles sont invitées à se tourner vers le chef d'établissement qui, avec le soutien de l'APEL, pourra peut-être proposer un étalement ou un dégrèvement.

PRE-INSCRIPTION ET REINSCRIPTION

Les dossiers de pré-inscription pour les nouveaux élèves sont disponibles sur le site du GS Jean Cassaigne (école). Les inscriptions ne seront validées qu'après l'entretien avec la directrice (avec le dossier de pré-inscription complet). Un mail de confirmation vous sera envoyé à l'issue.

Au 1^{er} juin, les réinscriptions de nos élèves sont automatiquement validées après la remise des fiches de renseignements correctement complétées et accompagnées des documents réclamés.

DÉSISTEMENT

L'acompte sera reversé aux familles lorsque le désistement ne sera pas de leur fait :

- ☞ décision des maîtres,
- ☞ mutation,
- ☞ évènements graves, familiaux.

DIVERS

Absences des élèves

En primaire, la scolarité est obligatoire du 1^{er} au dernier jour d'école. Aucune absence pour convenance personnelle ne sera tolérée.

Prévenir l'établissement :

- Absences prévisibles : par courrier (mot dans le cahier de liaison), fax ou mail au secrétariat de l'école, avant l'absence.
- Absences imprévisibles (maladie, empêchements divers...) : téléphoner au 05 58 75 15 45 (ACCUEIL) **Avant 08h30** le matin même de l'absence, et confirmer par écrit sur le cahier de correspondance de votre enfant.
- Pour tout rendez-vous médical en cours de journée, un justificatif sera à fournir par l'élève à son retour.

Retard

En cas de retard, téléphoner au secrétariat de l'établissement (05.58.75.15.45).



APEL

L'adhésion à l'APEL vous sera facturée 25 € ou 9 € (si déjà adhérent dans un autre établissement privé) au 1^{er} trimestre sauf mention contraire de votre part, par courrier. Merci de préciser lors de l'inscription ou de la réinscription si vous souhaitez cotiser. En cas d'absence de cette précision, l'adhésion vous sera automatiquement facturée.

L'APEL est notre association de parents d'élèves. Elle est composée de membres bénévoles, impliqués dans vie de l'école. D'une part, elle contribue au caractère familial de notre établissement, en créant et en participant à des événements (kermesse, marché de Noël....)

D'autre part, elle soutient financièrement un grand nombre de projets éducatifs et pédagogiques (sorties, bus, matériel,.....).

Elle est donc vitale dans tout établissement catholique.